

La première contraception - 1/1

Le choix de la première contraception est très important. Les méthodes existantes sont nombreuses. Trouver le procédé qui vous convient nécessite les conseils d'un spécialiste...

Chez l'adolescente, la pilule œstroprogestative est le *meilleur mode de contraception*. Plusieurs éléments plaident en faveur de ce choix :

L'efficacité de ce mode de contraception ;
Sa simplicité d'utilisation ;
Ses effets bénéfiques sur les troubles menstruels de l'adolescente (irrégularité des cycles ou menstruation douloureuse, acné...).

Un bilan complet et la recherche d'éventuelles contre-indications, en particulier les antécédents familiaux de thromboses veineuses ou artérielles et le tabagisme, doivent précéder la prescription de la pilule. Cette contraception doit faire l'objet d'une surveillance paraclinique (réalisation de frottis cervicaux de dépistage et de dosages sanguins du cholestérol, des triglycérides et du glucose).

Le rôle du prescripteur est de mettre en garde l'adolescente contre les effets potentiellement graves de l'association tabac-pilule oestroprogestative.

Dans les rares cas de contre-indication aux oestrogènes, la contraception par une micro-pilule progestative pure peut être prescrite. Il convient alors d'insister sur la nécessité d'une prise en continu, à heure fixe, et sur la survenue de saignements irréguliers.

Lorsque aucune de ces méthodes n'est adaptée, ou encore lorsque l'adolescente a déjà subi une interruption volontaire de grossesse, il peut être nécessaire d'avoir recours au stérilet (classiquement contre-indiqué, en France, aux femmes sans enfant, il reste autorisé dans plusieurs pays européens), aux injections trimestrielles ou aux implants de progestatifs.

Dans tous les cas, il faut insister sur la nécessité d'associer à la contraception orale l'utilisation du préservatif pour lutter contre le risque de transmission des maladies sexuellement transmissibles (MST).

Il faut indiquer à l'adolescente la possibilité d'avoir recours à la "*pilule du lendemain*", en cas de rapport non protégé ou d'"*accident*" de contraception.

Depuis quelques mois, il est possible d'obtenir en pharmacie du **Tetragnan®** ou du **Nor-Levo®**, à prendre dans les 72 heures suivant le rapport.

Article écrit par L.Moy doctissimo.fr